



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance ordinaire du conseil municipal de Chichester tenue le 11 avril 2023 à 19h00,
tenue au bureau municipal.

À laquelle étaient présents, en personne, le maire Donald Gagnon et les conseillers
Neil Maloney, Corey Bissonnette, Chrissy Ann Payne, Dustin Denault et Jacques
Fleury.

Le conseiller Louis Schryer est absent.

La directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire Gagnon souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

037-23/04

Proposé par Chrissy Ann Payne d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et modifié.
Adopté

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption du procès-verbal**

038-23/04

Proposé par Jacques Fleury que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 mars
2023 soit adopté.
Adopté

5. **Visiteurs**

- *Jane Toller* :

- présente son projet de 'déchets en énergie' au conseil municipal et demande
pour l'appui de la municipalité.

- *Charles et Penny Vaillancourt*:

- questions concernant l'évaluation de son immeuble commercial;
- questions concernant les travaux contractuels au sein de la Municipalité
pour l'année dernière 2022 et demander une compensation à la Municipalité
pour manque de travail;
- demander que les travaux contractuels soient répartis plus équitablement
entre les entrepreneurs.

La DG répond que la question concernant l'évaluation des immeubles doit être
adressée à la MRC de Pontiac. Le Maire répond que les autres questions seront
discutées par le Conseil.

- *Nathan et Sylvie Masseau* :

- les questions concernant le travail pour l'entrepreneur et l'accès au travail ;
DG répond par e-mail la liste des équipements disponibles et les prix.



No de résolution
ou annotation

- *Mme. Jennifer Valentine:*
- questions concernant le résultat de sa demande de dérogation mineure.

Le maire répond que le conseil devra recevoir et discuter de la recommandation du CCU.

039-23/04 Proposé par Neil Maloney de poursuivre les discussions à huis clos à 19h15.
Adopté

040-23/04 Proposé par Chrissy Ann Payne de revenir à la réunion en cours, à 19h30.
Adopté

041-23/04 *Demande de dérogation mineure – lot # 6 071 763*

Le conseiller Neil Maloney présente les constats et les recommandations du Comité consultatif en urbanisme (CCU) qui indiquent que les demandes faites pour le lot # 6 071 763 ne sont pas considérées comme mineures et que la superficie requise pourrait être obtenue du propriétaire avoisinante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Fleury que ce Conseil accepte la recommandation du comité d'aménagement du territoire (CCU) et de rejeter la demande de dérogation mineure sur le lot # 6 071 763.

Adopté à l'unanimité

Visiteurs (suite)

- *Mme. Jennifer Valentine:*
- Questions concernant des décisions préalables pour une dérogation mineure ;
 - S'informer de la possibilité de faire appel de la décision;
 - Demander des informations/documents relatifs à une précédente demande de dérogation mineure

La DG demande à Mme Valentine de faire une demande formelle directement auprès du bureau plus tard dans la semaine.

6. Rapport MRC du maire

Le Maire donne son rapport.

7. Rapports des comités

Sécurité publique

Le conseiller Fleury, président du comité de sécurité publique, donne un rapport verbal.

042-23/04 *Rapport annuel de l'année 2022 – Schéma de couverture de risques Incendie*

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques révisé est entré en vigueur le 1er mai 2017;

ATTENDU QUE l'année 5 du schéma de couverture de risques révisé s'est terminée le 30 avril 2022;

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie stipule qu'un rapport d'activités pour l'année précédente doit être préparé, adopté par résolution et transmis au ministre chaque année.

Il est proposé par Jacques Fleury et résolu d'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques révisé pour l'année 2022 et de transmettre ce rapport au ministre.

Adopté



No de résolution
ou annotation

043-23/04

Schéma de Couverture de Risque Incendie Révisé - Mise en œuvre

- ATTENDU QUE le conseil régional, dans sa résolution C.M. 2016-02-07, a mandaté le coordonnateur de la sécurité publique et des mesures d'urgence de la MRC de Pontiac pour préparer un schéma de couverture de risques révisé (schéma révisé);
- ATTENDU QUE le plan révisé a été préparé et présenté au comité de sécurité incendie (CSI);
- ATTENDU QUE le CSI a recommandé au conseil régional d'approuver le plan révisé tel que présenté;
- ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre a été présenté aux membres du conseil.

Il est proposé par Jacques Fleury et résolu d'adopter le plan de mise en oeuvre.

Adopté

044-23/04

Programme de sauvetage Hors-Route

Proposé par Neil Maloney de demander à la MRC Pontiac de déplacer l'équipement de sauvetage hors route à un endroit plus avantageux; Pontiac Ouest continuera de participer au Programme Hors-Route avec leur VTT & Bateau municipal.

Adopté

045-23/04

Projet de caserne de pompiers de Chichester

Proposé par Chrissy Ann Payne d'approuver la rallonge proposé à la caserne de pompiers de Chichester, tel que demandé par la municipalité de Chichester.

Adopté

046-23/04

Terrain de la tour Radio-Canada

Proposé par Corey Bissonnette d'entamer des discussions avec la MRC Pontiac concernant l'avenir du terrain sur laquelle est située la Tour Radio-Canada.

Adopté

047-23/04

Ancien système de désincarcération

Proposé par Dustin Denault de faire don de l'ancien système de désincarcération (Jaws-of-Life) au service d'incendie de Pontiac Nord (Thorne/OtterLake).

Adopté

Routes & Environnement

Le maire Gagnon, président du comité Voirie et environnement, donne un rapport verbal.

048-23/04

Balayage

Proposé par Corey Bissonnette d'accepter la soumission la plus basse reçue pour le balayage des rues, telle que présentée par Nathan Masseau, pour un montant de 2 500 \$/semaine, taxes en sus.

Adopté

Planification et développement

Le conseiller Maloney, président du comité d'urbanisme et de développement, donne un rapport verbal.

Le rapport de l'inspecteur municipal est reçu et lu.

Administration et Finances

Le conseiller Schryer, président du comité d'administration et des finances, étant absent, la Directrice générale donne un rapport verbal.



No de résolution
ou annotation

049-23/04

L'énergie- de- déchets

- ATTENDU QUE la MRC Pontiac souhaite atteindre 100 % de détournement des ordures ménagères de l'enfouissement ;
- ATTENDU QUE la MRC Pontiac a déjà exprimé le souhait, avec la résolution C.M. 2019-06-22, pour accueillir une installation potentielle de traitement des déchets desservant l'Outaouais et, avec autorisation ministérielle, la Ville d'Ottawa et le comté de Renfrew;
- ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est un hôte volontaire et a approuvé le règlement numéro 184-2012 pour manifester son intérêt à titre de récipiendaire et de prévoir le zonage dans le Pontiac ;
- ATTENDU QUE le Pontiac est facilement accessible de l'est et de l'ouest via la route 148, le traversier de Quyon et le barrage des Chenaux ;
- ATTENDU QU' une installation potentielle créera des emplois et apportera une solution durable à 1,5 million de personnes ;

Il est proposé par Neil Maloney et résolu que la Municipalité de Chichester appuie l'installation d'un site de valorisation énergétique des déchets dans le Pontiac, desservant l'Outaouais, la Ville d'Ottawa et le comté de Renfrew, et transmettra toute autre question concernant le projet directement à la Préfète.

Adopté

050-23/04

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Chichester souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 805 500 \$ qui sera réalisé le 18 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2022-004	1 417 240 \$
2022-004	388 260 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2022-004, la Municipalité du canton de Chichester souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jacques Fleury, appuyé par Chrissy Ann Payne et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 avril 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;



No de résolution
ou annotation

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	147 400 \$	
2025.	153 800 \$	
2026.	160 700 \$	
2027.	167 800 \$	
2028.	175 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	1 000 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2022-004 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

051-23/04

Résultats des soumissions pour la vente d'émission de billets

Date d'ouverture : 11 avril 2023
Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 10 h
Échéance moyenne : 4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Date d'émission : 18 avril 2023
Montant : 1 805 500 \$

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Chichester a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 avril 2023, au montant de 1 805 500\$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article. Étant les suivantes :

1. CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE PONTIAC

147 400 \$	4,64000 %	2024
153 800 \$	4,64000 %	2025
160 700 \$	4,64000 %	2026
167 800 \$	4,64000 %	2027
1 175 800 \$	4,64000 %	2028

Prix: 100,00000 Coût réel: 4,64000%

2. BANQUE ROYALE DU CANADA

147 400 \$	4,74000 %	2024
153 800 \$	4,74000 %	2025
160 700 \$	4,74000 %	2026
167 800 \$	4,74000 %	2027
1 175 800 \$	4,74000 %	2028

Prix: 100,00000 Coût réel: 4,74000%



No de résolution
ou annotation

3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC..

147 400 \$	5,00000 %	2024
153 800 \$	4,60000 %	2025
160 700 \$	4,35000 %	2026
167 800 \$	4,35000 %	2027
1 175 800 \$	4,30000 %	2028

Prix: 98,44000 Coût réel : 4,75888%

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE PONTIAC est la plus avantageuse;

Il est proposé par Chrissy Ann Payne, appuyé par Jacques Fleury et résolu unanimement

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité du canton de Chichester accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE PONTIAC pour son emprunt par billets en date du 18 avril 2023 au montant de 1 805 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2022-004. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**, et ce selon le sommaire du tableau combiné et attestation par la lettre du MAMH du 27 mars 2023;
- QUE le maire, Donald Gagnon, et la Directrice générale/greffière-trésorière, Alicia Jones, soient autorisés comme signataires;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

Loisirs, Récréation, Tourisme & Marketing

Le conseiller Payne, président du comité Loisirs, Récréation, Tourisme et Marketing, donne un rapport.

8. Interrogations du public

- *Mme. Jennifer Valentine:*

- un permis temporaire peut-il être approuvé? Le Conseil reconsidérerait-il la dernière demande de dérogation?

Le Maire répond.

9. Présentation des comptes

052-23/04

Proposé par Neil Maloney que les factures soient payées selon la liste distribuée.

Adopté

10. Lecture de correspondance

Aucun.



No de résolution
ou annotation

11. Varia

053-23/04

Mandat juridique pour représenter la poursuite intentée par les municipalités bilingues

ATTENDU QUE depuis 1998, la Municipalité de Chichester est une municipalité reconnue comme ayant le statut bilingue selon la Charte de la langue française;

ATTENDU QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, (« Loi 96 »), une loi modifiant la Charte de la langue française, a de graves répercussions négatives sur les droits linguistiques des résidents de la Municipalité, sur l'efficacité de l'administration et de la prestation de services municipaux ;

ATTENDU QUE plusieurs dispositions de la loi 96 qui entreront en vigueur en juin 2023 traitent spécifiquement des municipalités à statut bilingue;

ATTENDU QUE non seulement la loi 96 compromet le statut bilingue, qui fait intrinsèquement partie de notre identité culturelle, mais que les dispositions contestées vont au-delà des droits linguistiques et ternissent les droits constitutionnellement protégés et inaliénables qui appartiennent à tous les citoyens québécois.

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté de se joindre à titre de codemandeur à une requête contestant les dispositions de la loi 96 et approuve de confier le mandat à la firme Gray Casgrain s.e.n.c. ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à partager les honoraires et frais juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata, établis en fonction de la population, lesdits honoraires devant être coordonnés par la Municipalité de Côte Saint Luc et payés à la fin de chaque trimestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Neil Maloney ET RÉSOLU :

« QUE Me Julius Gray de la firme Gray Casgrain s.e.n.c. soit mandaté pour représenter la Municipalité de Chichester dans sa requête devant la Cour supérieure pour contester certaines dispositions de la loi 96 qui affectent les droits et obligations des municipalités bilingues;

QUE le maire et la Directrice générale soient par la présente autorisés à signer la lettre d'intention avec la Municipalité de Côte Saint-Luc et le mandat avec le Cabinet d'avocats Gray Casgrain s.e.n.c. de leur permettre de représenter la Municipalité dans les procédures susmentionnées ;

QUE la Municipalité de Chichester s'engage à partager les honoraires et frais juridiques avec la Municipalité de Côte Saint-Luc et les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de sa population;

QU'une dépense n'excédant pas 1,00 \$ par résident de la municipalité soit réservée par chacune des municipalités codemanderesse pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin pour couvrir l'application et les plaidoiries desdites poursuites devant la Cour supérieure;

QUE la Municipalité de Côte Saint Luc soit désignée pour recevoir les paiements pour la firme Gray Casgrain pour tous les frais juridiques, de toutes les municipalités impliquées dans cette action.

Adopté

054-23/04

Construction immeuble – projet riverain

Proposé par Neil Maloney d'approuver la soumission la plus basse pour le projet de construction au sein du projet riverain, tel que fourni par Steel Built Corp. pour un montant de 75 860 \$, plus les taxes et l'installation.

Adopté

055-23/04

Demande de Charles Vaillancourt

Proposé par Dustin Denault de répondre à la demande de M. Vaillancourt, qu'aucune compensation ne sera fournie pour tout travail perdu et que la municipalité n'a pas de



No de résolution
ou annotation

politique concernant la répartition égale du travail municipal à contrat parmi ses entrepreneurs locaux ; les entrepreneurs sont embauchés par le personnel et en fonction de la qualité, la disponibilité, la capacité, la sécurité, la performance de l'équipement et/ou de l'opérateur.

Adopté

12. Séance à huis clos

Non requis.

13. Date de la prochaine réunion

056-23/04

Proposé par Neil Maloney que la prochaine réunion régulière du conseil ait lieu le lundi 8 mai 2023.

Adopté

14. Clôture de la réunion

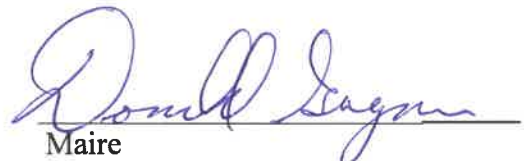
057-23/04

Proposé par Dustin Denault que la séance soit levée à 20h30.

Adopté



Directeur général / Greffier-trésorier



Maire

Je, Donald Gagnon, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version